

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saints-Geosmes

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018

Date de la convocation : 21 septembre 2018

Date d'affichage : 21 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

Présents : ROMAIN AUBRY, ANNETTE BRENE, EDITH CAUSERET, BERNARD DETOURBET, GERARD GARBINO, ROGER GODONNIER, FRANCOIS GUENIOT, DANIEL LOUET, VERONIQUE MARCOUX, YANN MATROT, JACKY MAUGRAS, CHANTAL MINOT, ERIC MIOT, DOMINIQUE ROGUE, MARC ROYER, ALAIN SIMEANT, GEOFFREY URBAIN, JEROME VILLETET, CHRISTIANE WARNET, SEBASTIEN ZENDER

Représentés : SYLVIE GERARD par CHRISTIANE WARNET, SABRINA HECHT par ROGER GODONNIER, MICHEL MORIZOT par MARC ROYER

Absents : SYLVIE GOUVERNEUR, NATHALIE MATHEY, JOSE SERRANO

Secrétaire : Monsieur JACKY MAUGRAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2018_085 - ECHANGE DE TERRAIN DECLASSEMENT DE PARCELLE

En vue de la construction du futur pôle social et culturel, la commune envisage l'achat d'une parcelle de terrain concernée par l'emprise du projet située lieudit « La Courvée Nord ».

Le propriétaire est favorable à un échange de terrain avec la commune surface pour surface dans le même secteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au déclassement de la parcelle située Rue Champ Mourot, d'une superficie de 102 m² appartenant au domaine public communal et attenante à la parcelle cadastrée section AC n°127

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans le cadre de ce dossier.

2018_086 - ACHAT DE TERRAIN BALESMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité, l'achat de la parcelle situé lieudit « Près des Fourches » à BALESMES SUR MARNE, appartenant à Mme Nelly SEVESTRE d'une superficie de 121 m² au prix de 1euro le m², soit 121 euros. Les frais et charges liés à cette acquisition seront supportés par la commune.

2018_087 - CESSION DE PAS DE PORTE DECLASSEMENT DE PARCELLE

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de M. Gilbert DELOMPRE demeurant à SAINTS-GEOSMES, et concernant l'achat de la parcelle communale attenante à sa propriété située Rue de la Grille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au déclassement de la parcelle d'une superficie de 58 m² attenante à la parcelle cadastrée section AD n° 26, située Rue de la Grille lieudit « La Grille Sud » et appartenant au domaine public communal.

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans le cadre de ce dossier.

2018_088 - ATTRIBUTION NUMEROS DE VOIRIE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ d'attribuer de nouveaux numéros de voirie comme suit :

- n° 4 Impasse Champ Mourot à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle cadastrée Section AC 373 appartenant à HAMARIS sur laquelle la construction d'un logement est en cours.
- n° 6 Impasse Champ Mourot à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle cadastrée Section AC 373 appartenant à HAMARIS sur laquelle la construction d'un logement est en cours.
- n° 8 Impasse Champ Mourot à SAINTS-GEOSMES (52200) pour les parcelles cadastrées Section AC 373 et AC 374 appartenant à HAMARIS sur lesquelles la construction d'un logement est en cours.
- n° 10 Impasse Champ Mourot à SAINTS-GEOSMES (52200) pour les parcelles cadastrées Section AC 373 et AC 374 appartenant à HAMARIS sur lesquelles la construction d'un logement est en cours.

➤ De dénommer la voie d'accès au lotissement d'habitation « Poirier au Ciel » : Impasse du Poirier au Ciel et attribue les numéros de voirie suivants :

- n° 1 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 252 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 3 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 253 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 2 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 250 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 4 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 249 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 6 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 248 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 8 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 247 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 10 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 246 appartenant à la commune de Saints-Geosmes.
- n° 12 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 245 appartenant à HAMARIS.
- n° 14 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 244 appartenant à HAMARIS.
- n° 16 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 243 appartenant à HAMARIS.
- n° 18 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 242 appartenant à HAMARIS.
- n° 20 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 241 appartenant à HAMARIS.
- n° 22 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 240 appartenant à HAMARIS.
- n° 24 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 239 appartenant à HAMARIS.
- n° 26 Impasse du Poirier au Ciel à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle à bâtir cadastrée Section ZR 251 appartenant à HAMARIS.

La présente délibération accompagnée des plans sera transmise au Centre des Finances Publiques – Service du cadastre à Chaumont.

2018_089 – PERMIS D'AMENAGER LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LES FRENES » AU LIEUDIT « CHAMP DE MONGE »

M. le Maire rappelle la consultation lancée pour le recrutement d'un maître d'œuvre chargé de la réalisation d'un dossier complet d'étude d'aménagement et de permis d'aménager au lieudit « Champ de Monge » en vue de la réalisation de la première phase du projet de lotissement d'habitations « Les Frênes ».

Après examen des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de confier au Cabinet EURO INFRA Ingénierie- 1 Impasse des Mennetriers à SAINTS-GEOSMES (52200), la conception d'un dossier complet d'étude d'aménagement du futur lotissement comprenant un schéma global d'aménagement, les études préliminaires (carrefour RD 122 et accès au lotissement), les études d'avant-projet et le dossier de permis d'aménager, pour un montant global de 13 500,00 euros HT.

M. le Maire est autorisé à signer le contrat ainsi que toutes pièces utiles dans le cadre de cette opération.

2018_090 - CONVENTION DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE - SECTEUR CHAMP DE MONGE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en Mairie de l'arrêté de M. le Préfet de la Région Grand Est Service régional de l'archéologie – en date du 04 mai 2018, portant prescription d'un diagnostic archéologique sur les terrains concernés par un projet habitat et commercial sur le secteur « Champ de Monge » pour une surface de 108 000 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. Jacky MAUGRAS, Maire, à signer la convention à intervenir entre l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) et la commune fixant les modalités de réalisation du diagnostic archéologique sur le secteur « Champ de Monge », ainsi que toutes pièces utiles dans le cadre de cette opération.

2018_091 - EMPRUNT CRCA LOTISSEMENT POIRIER AU CIEL

Afin de financer les travaux de réalisation d'un lotissement d'habitations de 15 lots au lieudit « Poirier au ciel », le Conseil Municipal, après consultation et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser un emprunt d'un montant de 200 000 euros sur 10 ans auprès du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne.

Cet emprunt sera imputé sur le budget annexe Lotissement « Poirier au Ciel ».

M. le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_092 - TRAVAUX SECURISATION CAPTAGE EAU BALESMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux d'étanchéité et de protection du captage d'eau potable de Balesmes sur Marne et la mise en place d'un comptage au niveau du captage pour un montant estimé de 6 500 euros HT.

2018_093 - DEGREVEMENT REDEVANCE ASSAINISSEMENT

M. le Maire soumet au Conseil Municipal les courriers de VEOLIA EAU qui sollicite, un dégrèvement sur les factures d'eau suite à des fuites après compteur.

Le Conseil Municipal, considérant que les fuites n'étaient pas détectables, que les propriétaires les ont fait réparer et que la surconsommation due à la fuite n'a pas été rejetée dans le réseau d'assainissement, décide à l'unanimité

- d'exonérer M. Pierre DETOURBET de la redevance d'assainissement communale sur la surconsommation d'eau s'élevant à 21 m³, soit la somme de **26,36 euros TTC**

- d'exonérer M. Philippe LEMAIRE de la redevance d'assainissement communale sur la surconsommation d'eau du 2^{ème} semestre 2017 s'élevant à 100 m³, soit la somme de **125,55 euros TTC**

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_094 - ACHAT TONDEUSE KUBOTA

M. Gérard GARBINO, adjoint, soumet au Conseil Municipal les résultats de la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics pour l'achat d'une tondeuse.

Suite à consultation, le Conseil Municipal, après examen des offres, considérant que la commune possède une lame de déneigement adaptable sur le matériel proposé, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'achat auprès des Ets ROCHA à Semoutiers (52) d'une tondeuse Kubota pour un montant de 21 500 euros TTC avec reprise de l'ancien matériel.

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_095 - PARTICIPATION ACHAT PANNEAU AFFICHAGE SCORE STADE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de participer financièrement à hauteur de la somme forfaitaire de 1 000 euros (mille euros) à l'achat d'un panneau d'affichage de score à installer au stade de football.

La participation de la commune sera réglée sur facture de l'Entreprise BONGARZONE de Saints-Geosmes, sponsor du Football Club, qui prendra en charge le coût total de l'équipement fourni par la Sté BODET SPORT de Trémentines -49340, soit la somme de 2 300,00 euros HT.

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_096 - LOCATION PATIS COMMUNAUX

Considérant la cessation d'activité d'exploitant agricole pour retraite de M. Jacky AUBRY, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour et 1 abstention de louer les parcelles communales désignées ci-dessous, à son fils, Mr Romain AUBRY, repreneur de l'exploitation, pour une durée de 9 ans de 2018 à 2026.

Le montant de la location de 2017 servira de base pour la revalorisation des tarifs qui aura lieu chaque année suivant l'indice des fermages fixé par la Préfecture.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail de location correspondant.

2108_097 - LOCATION DE JARDINS

Pour faite suite à la demande de Mr et Mme Alain FEYEREISEN, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de leur louer, à compter du 01.01.2019, la partie aval de la parcelle attenante à la partie de jardins qu'ils louent déjà à la commune.

Le montant de la location est fixé à la somme forfaitaire de 10 euros par an. Un nouveau bail sera établi pour l'ensemble des deux parcelles.

La location prendra effet le 1^{er} janvier 2019 et sera renouvelable chaque année tacitement.

Mr le Maire est autorisé à signer le bail ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_098 - DEROGATION REPOS DOMINICAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et suite aux demandes des commerçants, émet un avis favorable sur le calendrier des autorisations d'ouverture des commerces de détails le dimanche, pour l'année 2019, comme suit :

- Commerce de détail automobile :

20 Janvier 2019, 17 mars 2019, 16 juin 2019, 13 octobre 2019

- Commerces de détail autres que l'automobile :

13 janvier 2019, 20 janvier 2019, 30 juin 2019, 25 août 2019, 07 juillet 2019, 1er septembre 2019, 08 septembre 2019, 1er décembre 2019, 08 décembre 2019, 15 décembre 2019, 22 décembre 2019
29 décembre 2019

Le repos hebdomadaire sera ainsi suspendu durant ces journées. Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions du code du travail en ce qui concerne les droits sociaux de leurs salariés.

2018_099 - MODIFICATION STATUTS CC GRAND LANGRES (Balayage des rues/Transports scolaires)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres qui porte sur :

- **l'extension, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence balayage à l'ensemble des communes de la communauté de communes,**
- **le retour, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence transports scolaires aux communes,**

2018_100 - CONVENTION DENEIGEMENT VOIRIES COMMUNALES DE BALESMES

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention de déneigement à passer avec l'ETA de la Marnotte représenté par M. Patrick GUENAT, exploitant agricole à Balesmes sur Marne, fixant les conditions d'interventions et le tarif pour le déneigement des voiries communales de Balesmes sur Marne, fixé à 65,00 euros HT/heure. La convention sera conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de déneigement avec l'ETA de la Marnotte à Balesmes s/Marne, ainsi que toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

2018_101 - CONVENTION MISE A DISPOSITION FOURRIERE ANIMALE

Considérant les obligations de la commune pour prévenir les risques liés aux chiens dangereux et à la divagation des chiens et des chats, et suite à la cessation d'activité de la SPA de Valdelancourt, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le projet de convention de mise à disposition du service de fourrière animale proposé par l'Agglomération de Chaumont et le coût de la participation financière de la commune fixé à 1 euros HT par habitant, soit 1,20 € TTC. ; la convention sera conclue à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2018.

- autorise M. le Maire à signer la convention avec l'agglomération de Chaumont, ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_102 - ADHESION AU SERVICE "RGPD" DU CENTRE DE GESTION ET NOMINATION D'UN DELEGUE PROTECTION DES DONNEES,

Le Maire expose que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018 apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Le CDG 54 a accepté de mettre à disposition du CDG 52 pour le compte des collectivités de Haute-Marne son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, *décide* :

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG52 et le CDG54
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

2018_103 - ADOPTION DU PLAN DE FORMATION HAUTE-MARNE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver et d'adopter le plan de formation départemental courant jusqu'à la fin du premier trimestre 2019 auquel les agents territoriaux pourront s'inscrire dans le respect des dispositions du règlement de formation.

2018_104 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 13 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bilans financiers de la fête nationale du 14 juillet 2018, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

- un montant de 503 euros à la société communale de chasse de Saints-Geosmes et
 - un montant de 250 euros à l'Association Eponine de Balesmes sur Marne
- pour leur participation à l'organisation des festivités de la Fête Nationale les 13 et 14 juillet 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ouverture de crédits budgétaires par virement de crédit comme suit :

- compte 6574 = + 753 €
- compte 61522 = - 753 €

2018_105 - FACTURATION BORNE ENDOMMAGÉE

Suite à un accident survenu sur une borne en fonte située Rue de la Fontaine, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de facturer l'ensemble des réparations effectuées par les employés communaux, à la personne responsable pour un montant total de 100 euros.

Le Conseil Municipal décide l'émission du titre de recette correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) M. Marc ROYER, maire délégué de Balesmes annonce que suite au désistement de l'Association «Félins Orphelins », un projet de convention est à l'étude avec l'association « Les 4 Pattes » pour remédier au problème de la prolifération des chats errants sur la commune.
- 2) La réflexion est lancée sur la mise en place de la participation citoyenne sur la commune déléguée de Balesmes sur Marne. Une réunion publique est prévue le vendredi 5 octobre 2018 à Balesmes.
- 3) Les travaux de réhabilitation de la maison communale de Balesmes vont démarrer prochainement.
- 4) M. Alain Siméant, adjoint, présente le courrier d'une administrée qui sollicite une participation de la commune pour les travaux de raccordement de sa propriété au réseau communal d'assainissement sur une distance d'environ 300 m. Cette propriété étant située en zonage d'assainissement non collectif, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.
- 5) M. Gérard GARBINO, adjoint, informe qu'un diagnostic forestier a été réalisé par un expert sur les frênes situés sur le chemin stratégique auprès de Fort de la Bonnelle. Ce dossier sera examiné en commission des travaux.
- 6) François GUENIOT, adjoint, fait le point sur les travaux de réfection de la Crypte de l'Eglise de Saints-Geosmes et les différentes propositions qui sont à l'étude (assainissement, ventilation, accessibilité de la crypte). La DRAC étudie une solution pour la remise en état du tableau de Mennissier qui présente de nouvelles moisissures, ainsi que la question du chauffage de la nef.
- 7) Pour commémorer le centenaire de l'Armistice de 1918, la commune organise une soirée projection et conférence, ouverte au public le 9 novembre 2018 à la salle polyvalente en collaboration avec la 5^{ème} batterie du 61^{ème} RA.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00 .

Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Jacky MAUGRAS.